

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : France dandurand

<https://www.cadre21.org/membres/ad5f90f53139f1af4227725d>

Date d'obtention : 2023-11-23 15:56:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui nous guide de façon clair et précise sur nos interventions en contexte de sextage. C'est un travail de partenariat. Cette méthode prend bien en compte (et soin) des victimes et des témoins). Elle nous dégage d'un rôle (d'enquête et ou de conséquences et de répression). Elle nous ramène à notre mandat d'aide - d'écoute, de support et de protection.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une pratique en tant que T.S. plus éclairée, assurée et professionnelle. Elle me permet de mieux comprendre mes actions- interventions et augmente alors mon sentiment de compétence. Je me sentirai aussi plus épaulé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien respecter les étapes et la procédure tout en demeurant empathique et bienveillante.